COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 13 Avril 2007

Présidence de : M. Alain SUGUENOT, Président

Présents : Titulaires : Mmes et MM. Gérard ROY, Dominique BOIRE, Patrick MANIERE, Jean-Luc BECQUET, Pierre BOLZE, Delphine BOUTEILLER-DESCHAMPS, Henri CAUVARD, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Philippe DEMOISY, Michèle FLAGEL, Michel GAUDILLERE, Monique GIBASSIER, Joseph LARFOUILLOUX, Christian LARONZE, Bruno LIEGEON, Bernadette MAIZIERE, Carmen PERREIRA, Philippe ROUX, Marie-France ROUX, Jean-Paul MUNARI, Michel HOJLO, Jean-Noël MORY, Michel PICARD, Martine BOUGEOT, Stéphanie BOULNOIS, Patrick FERRANDO, Jean FRANCONY, Josiane SARRE, Bernard MOREY, Jean POIGEAUD, Jean-Claude BROUSSE, Annie MARCEAU, Marie-Claude MARTIN, Dominique CARLIER, Gérard BOULA, Michel PONELLE, Michel RENAUD, Gérard BRUCHET, Christian BRESSOULALY, Noël BELIN, Michel BILLARD, Aimé VUITTENEZ, Pierre GABRIEL, Daniel ESCUTENAIRE, Serge COLLAVINO, Bernard JAVEL, Jacques COLLENOT, Jean-Paul GUERET, Jean-Pierre REBOURGEON, Jean-Paul ROY, Christian POULLEAU, Robert SELLIER, Jacky CLERGET, Pierre BARBIERY, Gisèle GOUBARD, Roland DENIS, Patrick BADUEL, Bernard NONCIAUX, Yves MARGE, Gérard PRUDHON, Michel QUINET, Emmanuel BICHOT, Henri TUDELA, Daniel CROIX, Guy MONGOUACHON, Marie-José LE PEZRON, Armand CHANLON, Bernard GLANTENAY.
Suppléants : Mmes et MM Jean-Claude CHEVALIER, Jean-Pierre RENARD, André BERNARD, Martine TAUPENOT.

Ont donné pouvoir :

- Mme Denise COUSSY à Mme Michèle FLAGEL,
- Mme Anne DIEZ à Mme Marie-France ROUX,
- M. Philippe FALCE à M. Joseph LARFOUILLOUX (avant son arrivée en séance),
- Claude HENNEQUIN à M. Christian LARONZE (après son départ de séance),
- Mlle Véronique LAGRANGE à M. Pierre BOLZE (avant son arrivée en séance),
- Mme Agnès MONGET à Mme Delphine BOUTEILLER-DESCHAMPS,
- M. François PIFFAUT à M. Daniel CROIX,
- M. Jean-Pascal MONIN à M. Pierre BARBIERY (après son départ de séance).

Absents : Mmes et MM. Daniel FEVRE, Stéphane DAHLEN, Colette HERVET, Fabrice JACQUET, Martine THILLOT, Roger PERU, Daniel MAILLARD, Simone BOUGEROLLE, Marc DENIZOT, Philippe BALLOT, Denis THOMAS, François PAQUELIN, Gilbert BOUZEREAU, Jean-Michel MAURICE, Jean-Claude CHAPULLIOT, Michel BLANCHARD

Secrétaire : M. Pierre BOLZE

ORDRE DU JOUR

1 – ADHESION AU PAYS BEAUNOIS
(rapporteur : M. BICHOT)

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré
par 78 voix Pour, 1 Contre et 3 Abstentions,

- décide que la participation au Pays Beaunois relève de l'intérêt communautaire au titre de la compétence «*Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire* » ;

- demande l'intégration de la Communauté BEAUNE, COTE et SUD, Communauté d'agglomération BEAUNE-CHAGNY-NOLAY au sein du Pays Beaunois et sollicite, en conséquence, auprès de M. le Préfet de Région la modification de son périmètre afin d'intégrer les quatre communes de Saône-et-Loire ;

- décide d'adhérer à l'association du Pays Beaunois en lieu et place des communes de Côte d'Or d'ores et déjà adhérentes, moyennant le paiement d'une cotisation annuelle de 0,45€ par habitant (montant fixé par l'association pour l'année 2007) soit 23 733€ pour une année pleine; ce montant sera versé prorata temporis pour les mois de mai à décembre, le reste du montant restant dû par les communes ;

- adopte la Charte du Pays Beaunois.

2 – MISE EN PLACE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX
(rapporteur : M. SUGUENOT)

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré
à l'unanimité,

- décide de procéder à la désignation des élus au sein de cette instance, à main levée ;

- une seule liste étant déposée, désigne :

  en qualité de titulaires : Mmes et MM. Patrick MANIERE, Jean-Luc BECQUET, Xavier COSTE, Christian BRESSOULALY, Jean FRANCONY, Marie-José LE PEZRON, Gérard ROY, Dominique BOIRE, Bernard GLANTENAY, Noël BELIN et Jean-Pierre REBOURGEON,

  en qualité de suppléants : Mmes et MM. Claude HENNEQUIN, Simone BOUGEROLLE, Gisèle GOUBARD, Pierre BOLZE, Michèle FLAGEL, Marie-France ROUX, Pierre BARBIERY, Dominique CARLIER, Joseph LARFOUILLOUX, Robert SELLIER et Jean-Pascal MONIN

- désigne les associations suivantes pour siéger au sein de cette commission :

  - UFC Que CHOISIR (délégation de Côte d'Or) ;
  - Association Force Ouvrière Consommateurs (délégations de Côte d'Or) ;

- Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique (délégation de Côte d'Or) ;
- Association de pêche « La Gaule Chagnotine» ;
- Union des Transporteurs routiers de Bourgogne ;
- Fédération des Conseils de parents d'élève (FCPE) (Côte d'Or) ;
- Association des parents d'élèves du Saint-Cœur de BEAUNE ;
- Association des Paralysés de France (délégation de Côte d'Or)

3 – ORGANISATION DES SERVICES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

(rapporteur : M. REBOURGEON)

Arrivée de M. DAHLEN

3.1 MODALITES DE LOCATION DE LA MAISON DE L'INTERCOMMUNALITE

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré
par 79 voix Pour et 4 abstentions,

- autorise le Président à signer une convention avec le Président du SIVOM du Pays Beaunois pour la location d'une partie de la Maison de l'Intercommunalité dans les conditions suivantes :

  - location de 400 m² à usage privatif sur une base établie par les services fiscaux, de 170 €/m²/an auquel s'ajoutent 4 €/m² pour tenir compte des meubles dont chaque bureau est équipé, soit 69 600 €/an, (5 727,50 €/mois) ;

  - participation de la Communauté d'Agglomération aux charges communes (chauffage, maintenances diverses, occupation des salles) estimées à 1 800 €/mois.

3.2 COMPENSATIONS DES CONTRAINTES DE SERVICE DU DIRECTEUR GENERAL

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré
à l'unanimité,

- adopte les compensations des contraintes de service imposées au Directeur Général, dans le cadre des dispositifs en vigueur, la prise en charge des dépenses correspondantes étant assurée, prorata temporis entre la Communauté d'Agglomération et la ville de BEAUNE.

4 – INTERET COMMUNAUTAIRE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

(rapporteur : M. SUGUENOT)

Arrivée de M. MAILLARD

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré
par 82 voix Pour et 2 abstentions,

- décide de déclarer comme étant d'intérêt communautaire au titre du Développement économique, les deux projets suivants :

- transfert partiel et développement de la tuilerie "Terreal" installée à CHAGNY, sur des terrains à proximité immédiate de l'usine de méthanisation du SMET ;

- création et réalisation de la future ZAC CHAGNY/CHASSAGNE dite Zone "des Creusottes", d'une superficie de 50 ha, sur laquelle des projets d'implantations d'entreprises sont sur le point d'aboutir.

5 – CONVENTION AVEC LES CONSEILS GENERAUX POUR L'EXERCICE, A TITRE TRANSITOIRE, DE LA COMPETENCE « TRANSPORTS ».

(rapporteur : M. BECQUET)

Arrivée de M. THOMAS

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré
à l'unanimité,

- autorise le Président à signer avec les Présidents des Conseils Généraux de COTE D'OR et de SAONE ET LOIRE, les conventions pour l'exercice, à titre transitoire, de la compétence « Transports »

6 – CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE PUBLIQUE POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE AVEC LA COMMUNE DE SAMPIGNY-LES-MARANGES.

(rapporteur : M. COSTE)

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré
à l'unanimité,

- autorise le Président à signer avec la commune de SAMPIGNY-LES-MARANGES une convention de délégation de Maitrise d'ouvrage publique pour la réalisation d'une étude relative à la création d'une station de traitement des eaux usées.

7 – CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE AUX COMMUNES : NANTOUX ET SAVIGNY-LES-BEAUNE

(rapporteur : M. COSTE)

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré
à l'unanimité,

- autorise le Président à signer les conventions de délégation de maitrise d'ouvrage à intervenir pour les opérations visées en annexe au rapport.

8 – REHABILITATION DES ASAINISSEMENTS AUTONOMES A AUBIGNY-LA-RONCE : APPROBATION DE LA VONVENTION TYPE A SIGNER AVEC LES PROPRIETAIRES CONCERNES

(rapporteur : M. COSTE)

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré
à l'unanimité, M. ROY ne prenant pas part au vote,

- approuve le projet de convention joint en annexe au rapport ;

- autorise le président à :

- solliciter l'avis de la DDASS sur la filière dérogatoire,

- signer les documents à intervenir notamment les conventions avec chaque propriétaire,

- entreprendre les démarches nécessaires à la constitution du dossier de DIG qui fera l'objet d'une approbation ultérieure par le conseil communautaire avant transmission au préfet,

- solliciter les subventions des différents organismes institutionnels et collectivités pour le financement de l'opération.

9 – CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL DE SAONE-ET-LOIRE POUR L'ASSISTANCE A L'ASSAINISSEMENT

(rapporteur : M. COSTE)

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré
à l'unanimité,

- approuve la convention jointe en annexe au rapport,

- autorise le Président à signer la convention avec le Président du Conseil Général de Saône-et-Loire.

10 – PROGRAMME DE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

(rapporteur : M. COSTE)

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré
à l'unanimité,

- autorise le Président à solliciter les subventions et autorisations d'engagement des dépenses sans perte du bénéfice des subventions auprès des collectivités et organismes concernés pour la réalisation des études et travaux dont la liste est jointe en annexe au rapport.

11 – FIXATION DE TARIFS : ASSAINISSEMENT, TRANSPORTS-FOURRIERE ANIMALE

11.1 ASSAINISSEMENT

(rapporteur : M. COSTE)

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- adopte l'amendement présenté par M. COSTE proposant de compléter les tableaux des tarifs du SPANC avec une ligne « *autres communes* » afin de pouvoir prendre en compte les demandes de contrôle d'installations neuves émises par les usagers dans le cadre de permis de construire ou de réhabilitation de celles-ci (les tarifs seront identiques à ceux proposés pour les communes déjà citées) ;

- décide que la prestation de contrôle du bon fonctionnement sera facturée en une seule fois à 120€, après réalisation du contrôle ;

- fixe les zones tarifaires et les tarifs prévus dans l'annexe jointe au rapport.

11.2 TRANSPORTS
(rapporteur : M. CHAMPION)

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- fixe les tarifs prévus dans l'annexe jointe au rapport.

11.3 FOURRIERE ANIMALE
(rapporteur : M. CHAMPION)

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- fixe les tarifs prévus dans l'annexe jointe au rapport.

12 – DECISION RELATIVE A L'ASSUJETTISSEMENT A LA TVA POUR LES BUDGETS ANNEXES D'ASSAINISSEMENT
(rapporteur : M. CHAMPION)

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré
à l'unanimité,

Décide :

- de déclarer le budget annexe « assainissement non collectif » comme étant placé hors du champ d'application de la TVA,
- de déclarer le budget annexe « assainissement collectif en affermage » hors champ d'application de la TVA,
- du fait, de l'assujettissement passé des communes de CHAGNY et de THURY à la TVA, de déclarer le budget annexe « assainissement collectif en régie » comme étant placé dans le champ d'application de la TVA.

13 – ESQUISSE DU BUDGET PRIMITIF 2007
(rapporteur : M. CHAMPION)

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré
à l'unanimité,

Voir tableaux annexés au présent compte-rendu

L'ordre du jour étant épuisé la séance du Conseil est levée à 20 H 00.

Affiché le 23 avril 2007